

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 49

Artikel: Lausanne au XVIIIe siècle : (notes extraites d'un ancien manuscrit)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dès lors, la foire a pérégriné sur la promenade du Casino, puis sur Montbenon, maintenant elle a lieu sur la Riponne, dépouillée de tout son ancien caractère, revêtue, en revanche, du costume moderne : grand déballage, occasion unique, etc.

J. Z.

Lausanne au XVIII^e siècle.

(Notes extraites d'un ancien manuscrit.)

I

Un de nos abonnés a bien voulu nous communiquer un ancien manuscrit, contenant une notice « tirée des archives de l'Eglise » donnant de curieux détails sur la ville de Lausanne, vers le milieu du siècle dernier ; ces détails concernent spécialement les quartiers de la ville qui étaient réunis sous la bannière de *Bourg*. Nous y trouvons entr'autres quelques chiffres et une description des lieux qui donneront une idée de l'étendue de la ville à cette époque, et des transformations considérables qu'elle a subi dès lors :

« Rue de Bourg, 44 maisons. — Rue de Saint-Pierre, 26 maisons. — Cheneau-de-Bourg, 19 maisons. — Descente de Saint-François, 11 maisons. — Place de Saint-François, 18 maisons. — Derrière Saint-François, 3 grandes maisons. — Le Grand-Chêne, 16 maisons. — Montbenon, 1 maison. — Etraz, 34 maisons, faubourg. — Martheray, 54 maisons, faubourg. — Mont-Repos, grande maison, domaine. — Les Singes, 3 maisons sur de petits fonds de jardiniers. — Le grand Trabandan, ancienne maison de vendange des religieux d'Estavayer. — Chailly, 14 maisons, où il y a une école. — Béthusy, maison seigneuriale, domaine, belle grange. — La Sallaz, 4 maisons neuves. — Vennes, vieux, 4 maisons d'un côté, 2 de l'autre. Vennes, château, nouvel établissement avec fiefs et dîmes. — Les Chavannes, 3 maisons, deux granges et domaine, etc.

» On regarde la rue de Bourg comme l'un des plus anciens établissements du Pays de Vaud. Les annales qui remontent le plus haut en parlent comme d'un lieu réputé, de leur temps, pour très ancien. Elle est de beaucoup antérieure à la transplantation de *Lousonne*, de Vidy, au sol qu'occupe actuellement Lausanne. Dans le XI^e siècle, le nom qu'elle a conservé fait voir ce qu'elle fut dès son origine, c'est-à-dire un bourg. Sa position sur la route de France en Italie, d'Italie en Allemagne et en France, en faisait un lieu de passage très fréquenté, aussi il s'y trouvait des hôtelleries sans nombre. Il n'y a pas plus d'un demi-siècle qu'il y avait 14 maisons portant enseigne ou ayant ce droit, et reconnues pour avoir été ou pour être actuellement des logis. Cette rue avait ses magistrats et sa police à part, comme il le paraît par l'acte de réunion dans une seule communauté du quartier de Bourg, de la Cité et de la basse ville, de la date du 6 juillet 1681 ; aussi cette rue a-t-elle conservé le premier rang entre les cinq bannières de la ville. Plusieurs des maisons de

cette rue sont de franc alleu par elles-mêmes et toutes les sont pour les nobles citoyens et Bourgeois qui forment la cour criminelle pour tout le Balliage, avec cette différence que lorsque le délit s'est passé derrière la juridiction de LL. EE., la sentence de la rue de Bourg est renvoyée à Berne avec la procédure pour être confirmée ou changée, au lieu que si le délit s'est commis dans la juridiction de la ville de Lausanne, la sentence de la rue de Bourg s'exécute, sauf le recours à la grâce souveraine. »

Dangereuse à courtiser.

VIII₁

Du reste, l'hiver ne tarda pas à rendre, à peu près, impraticable les passages des Alpes, et nos amants durent se contenter d'adoucir les longs mois d'hiver, en échangeant, de temps à autre, une lettre qui témoignait que l'esprit ardent des enfants du Sud ne se laisse pas éteindre par les frimas des hautes Alpes, et que les vraies passions de l'âme ne connaissent pas d'obstacles.

Durant tout le cours de l'hiver, Marco ne dit aucun mot sur le sujet qui tenait le plus au cœur de sa fille ; il n'y fit aucune allusion. De son côté, Annita, plus taciturne que jamais, s'enfonça dans ses rêveries, ne connaissant plus d'autre clarté que celle de l'étoile de son amour.

Enfin, le bruit des avalanches, si terrible pour ceux qui sont en route dans les Alpes, vint retentir, comme une douce musique, aux oreilles d'Annita. Les primevères et les perce-neige sortirent leur tête de la couche de neige qui les avait protégés contre le froid, et paraissaient désireuses d'entendre aussi le tonnerre des avalanches, et de respirer le souffle ardent de ce fils du Sahara, que nos montagnards appellent le fœhn. Le printemps donna un nouvel éclat aux yeux d'Annita, qui, pensive dans le jardin, regardait des heures entières du côté du Sud, trompant l'attente du vieux qui avait espéré que l'hiver ensevelirait un amour que lui, Marco, se plaisait à qualifier de simple caprice.

L'espérance du vieux se fondit avec les neiges des pentes du Roseghorn, c'est pourquoi il devint de plus en plus silencieux et morose.

Marco était doué de l'égoïsme le plus féroce ; sa prétendue royauté sur les Alpes lui tenait à cœur. L'idée de la partager, même avec un gendre, soulevait en lui de violentes tempêtes, et il lui fallut des efforts surhumains pour consentir à ce qu'Annita, enivrée à la fois par l'amour et par les doux parfums du printemps, écrivit à son bien-aimé de venir.

Antonio ne se fit pas attendre, mais il fut accueilli par Marco avec une contrainte glaciale. Le vieillard, contre son habitude, garda et surveilla strictement sa cabane, et n'eut pas le moindre geste d'amitié pour le jeune homme, auquel il tenait bien à montrer qu'il le recevait à contre-cœur. Il laissa, il est vrai, aux jeunes gens toute liberté de s'entretenir, pour autant qu'on peut appeler libre un entretien en présence d'un homme tel que Marco, capable de tout, appartenant de droit au tribunal criminel, et dont la perversité ne restait impunie que grâce à la lâcheté égoïste des campagnards, qui, dans les Alpes comme dans la plaine, préfèrent gémir que de se compromettre en parlant. Enfin, vers le soir, d'un ton qui ressemblait à un ordre impérieux, Marco proposa au jeune homme une excursion dans les Alpes pour le lendemain. Il s'agissait de détruire un nid d'aigles qui faisaient de grands ravages parmi les chamois, et dont les petits, déjà développés, constituaient une vraie menace pour la contrée.

Il ne resta à Antonio d'autre alternative que d'accepter, avec tous les semblants de la joie, cette partie aussi téméraire que dangereuse. En conséquence de ce projet, on se retira de bonne heure. Les rêves d'Antonio se partagèrent entre les doux charmes d'Annita et la perspective des rocs à